



Municipalité
de **Saint-Louis-
de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 5 mai 2026 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de madame Élisabeth Hamel, mairesse.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Marc Bédard
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Diane Blanchette
Siège #6 - Michel Pépin

Est / sont absents:

Est également présent, madame Mélanie Allaire, directrice générale, qui agira comme greffière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h03.

2026-05-117

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DE LA MAIRESSE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026
 - 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2026
- 5 - FINANCES
 - 5.1 - Adoption des comptes du mois d'avril 2026
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2026 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD »
 - 6.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE »
 - 6.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »
 - 6.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 393-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »
 - 6.5 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »
 - 6.6 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »
 - 6.7 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 396-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE »


DG ou DGA


Maire

- 6.8 - Adoption du projet de règlement numéro 389-1-2026 modifiant le règlement numéro 389-2026 «Règlement sur les location de salles et les services municipaux»
- 6.9 - Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2026
- 6.10 - DÉPÔT DE SUBVENTIONS
- 7 - OCTROI DE CONTRATS
 - 7.1 - Octroi d'un mandat - restructuration administrative et ressources humaines
 - 7.2 - Achat de pancartes
 - 7.3 - Mandat d'assistance technique Pluritec
 - 7.4 - Embauche - activité au camp de jour
 - 7.5 - Activité au camp de jour - été 2026
 - 7.6 - Impression - Journal édition spéciale 200e
 - 7.7 - Entente de service - activités de danse et mise à disposition d'une salle
 - 7.8 - Embauche de Cowboy 23 - Atelier de danse Country - Fête Nationale
- 8 - Rapport de formation obligatoire des élus
- 9 - Fin de période de probation - Mme Vicky Boulanger
- 10 - Embauche de M.Danick Descôteaux pour le poste de maintenance et voirie
- 11 - Embauche du personnel du camp de jour estival
- 12 - Embauche d'un employé d'été manœuvre générale
- 13 - Embauche du personnel de surveillance du centre récréatif
- 14 - Embauche d'un sous-traitant - entretien des aménagements municipaux
- 15 - Adhésion volontaire au Programme d'aide aux employés (PAEF) et service de télémédecine
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Soulignement de la Semaine de la santé mentale du 4 au 10 mai 2026
 - 16.2 - Soulignement de la Semaine de la sécurité civile du 3 au 9 mai 2026
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Michel Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

3 - MOT DE LA MAIRESSE

Bonsoir à tous,

Je tiens d'abord à souhaiter la bienvenue à tous les citoyens présents ce soir. Merci de votre intérêt et de votre participation à la vie municipale.

J'en profite également pour féliciter chaleureusement M. Germain Côté pour son élection à titre de conseiller. Nous lui souhaitons un excellent mandat au sein du conseil.

Je souhaite aussi faire un bref retour sur la rencontre tenue récemment concernant la circulation des VTT dans la municipalité. Il s'agissait d'une rencontre d'information importante afin de bien expliquer le cadre réglementaire et les obligations en vigueur.

Enfin, je rappelle à tous qu'il est interdit de circuler en VTT sur les routes municipales ainsi que sur les terrains appartenant à la municipalité. Nous comptons sur la


DG ou DGA

Maire

collaboration de chacun pour assurer la sécurité et le respect des règlements.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-05-118

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-05-119

4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Pépin, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

5 - FINANCES

2026-05-120

5.1 - Adoption des comptes du mois d'avril 2026

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser le directrice générale à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

6 - LÉGISLATION

2026-05-121

6.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2026 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 avril 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026;

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu;

- d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 390-2026 intitulé « Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford »;


DG ou DGA


Maire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le règlement numéro 390-2026 est joint à la présente résolution comme étant ici au long récépissé.

2026-05-122

6.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 avril 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026;

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Michel Pépin, et résolu;

- d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 391-2026 intitulé « Règlement de zonage »;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à entreprendre les procédures du processus d'approbation référendaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le règlement numéro 391-2026 est joint à la présente résolution comme étant ici au long récépissé.

2026-05-123

6.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 avril 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026;

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette, et résolu;

- d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 392-2026 intitulé « Règlement de lotissement »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le règlement numéro 392-2026 est joint à la présente résolution comme étant ici au long récépissé.

2026-05-124

6.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 393-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 avril 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026;

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Sylvie Salois, et résolu;

- d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 393-2026 intitulé « Règlement de construction »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DG ou DGA

Maire

Le règlement numéro 393-2026 est joint à la présente résolution comme étant ici au long récépissé.

2026-05-125

6.5 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 avril 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026;

Il est proposé par Michel Pépin, appuyé par Sylvie Salois, et résolu;

- d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 394-2026 intitulé « Règlement sur les permis et certificats »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le règlement numéro 394-2026 est joint à la présente résolution comme étant ici au long récépissé.

2026-05-126

6.6 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 avril 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026;

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette, et résolu;

- d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 395-2026 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le règlement numéro 395-2026 est joint à la présente résolution comme étant ici au long récépissé.

2026-05-127

6.7 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 396-2026 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 avril 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026;

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu;

- d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 396-2026 intitulé « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le règlement numéro 396-2026 est joint à la présente résolution comme étant ici au long récépissé.



DG ou DGA


Maire

2026-05-128

6.8 - Adoption du projet de règlement numéro 389-1-2026 modifiant le règlement numéro 389-2026 «Règlement sur les location de salles et les services municipaux»

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 avril 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026;

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Michel Pépin, et résolu;

- d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 389-1-2026 intitulé « Règlement sur les locations de salles et les services municipaux »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le règlement numéro 389-1-2026 est joint à la présente résolution comme étant ici au long récit.

2026-05-129

6.9 - Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2026

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dates de séances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal modifie le calendrier des séances ordinaires 2026 comme suit :

- la séance du 11 août 2026 est reportée au 18 août 2026;
- la séance du 1er septembre 2026 est reportée au 8 septembre 2026;

QUE le calendrier ainsi modifié soit diffusé conformément à la réglementation en vigueur;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les modifications nécessaires.

ADOPTÉE

2026-05-130

6.10 - DÉPÔT DE SUBVENTIONS

ATTENDU que la Municipalité a obtenu différentes aides financières dans le cadre de programmes de subvention;

ATTENDU les montants confirmés suivants :

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien : 197 740 \$
- Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) : 23 270 \$
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés : 25 000 \$
- Emploi et Développement social Canada: 3 x 1 992\$ (pour manœuvre générale, moniteur/trice de camp de jour, technicien/ne en loisirs)
- Fondation de la faune du Québec- Pêche en herbe, entente de 3 ans, 15\$/enfants initiés+350\$ pour achat de matériels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette, et


DG ou DGA

Maire

résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt et la réception des subventions

QUE ces sommes soient affectées aux projets admissibles conformément aux conditions des programmes respectifs et du budget prévu.

ADOPTÉE.

7 - OCTROI DE CONTRATS

2026-05-131

7.1 - Octroi d'un mandat - restructuration administrative et ressources humaines

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite entreprendre une démarche de restructuration administrative afin d'optimiser son organisation interne et d'assurer une gestion efficiente de ses ressources humaines;

ATTENDU QUE des offres de services ont été sollicitées auprès de 6 firmes spécialisées en ressources humaines;

ATTENDU QUE la firme SAV3 – Cabinet conseil inc., représentée par Mme Yves Hamelin, a soumis une offre au montant de 9 200 \$ plus taxes, excluant les frais de déplacement au besoin;

ATTENDU QUE cette firme se distingue par une expertise particulière dans le milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal octroie le mandat d'accompagnement en restructuration administrative et en gestion des ressources humaines à la firme SAV3 – Cabinet conseil inc., pour un montant de 9 200 \$ plus taxes, conformément à l'offre déposée;

QUE ce mandat inclut notamment :

- l'analyse de la structure organisationnelle actuelle et la formulation de recommandations;
- l'élaboration d'une échelle salariale;
- la définition et la mise à jour des descriptions de postes;

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même les surplus accumulés non affectés;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif au présent mandat.

ADOPTÉE

2026-05-132

7.2 - Achat de pancartes

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'installation de pancartes de signalisation pour identifier différents ponceaux, ainsi qu'une pancarte d'identification de Saint-Louis-de-Blandford au coin du rang 2 et de la route 162;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Graphitek au montant de 1 442 \$ plus taxes pour la fabrication desdites pancartes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Graphitek au montant de 1 442 \$



DG ou DGA



Maire

plus taxes pour la fabrication des pancartes;

QUE les dépenses soient imputées au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE

2026-05-133

7.3 - Mandat d'assistance technique Pluritec

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite retenir des services professionnels en assistance technique;

ATTENDU QU'une offre de services a été reçue de la firme Pluritec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Pluritec pour l'assistance technique sur demande;

QUE le conseil autorise une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ plus taxes, selon les taux horaires proposés;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à ce mandat.

ADOPTÉE

2026-05-134

7.4 - Embauche - activité au camp de jour

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir une activité éducative aux enfants du camp de jour durant la période estivale;

ATTENDU QU'une offre de services a été reçue de l'organisme Éducazoo au montant de 840 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Éducazoo pour la tenue d'une activité au camp de jour à l'été 2026, au coût de 840 \$ plus taxes, le cas échéant;

QUE cette dépense soit imputée au budget du camp de jour;

QUE la coordonnatrice des loisirs soit autorisée à signer tout document relatif à ce mandat.

ADOPTÉE

2026-05-135

7.5 - Activité au camp de jour - été 2026

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir des activités diversifiées aux enfants du camp de jour durant la période estivale;

ATTENDU QU'une offre de services a été reçue pour l'activité Scat ta vie au montant de 736,26 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'activité Scat ta vie pour le camp de jour à l'été 2026, au coût de 736,26 \$ plus taxes, le cas échéant;

QUE cette dépense soit imputée au budget du camp de jour;

DG ou DGA

Maire

QUE la coordonnatrice des loisirs soit autorisée à confirmer le mandat et à signer tout document relatif à ce mandat.

ADOPTÉE

2026-05-136

7.6 - Impression - Journal édition spéciale 200e

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'impression d'un journal édition spéciale dans le cadre du 200e anniversaire de l'arrivée de Charles-Héon;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue d'Imprimerie Héon & Nadeau pour l'impression de 150 copies d'un journal de 56 pages avec couverture, pour un montant de 1 489 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE cette édition spéciale comprend notamment une impression couleur recto-verso, une couverture laminée et une reliure allemande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Imprimerie Héon & Nadeau pour l'impression du journal édition spéciale 200e, au coût de 1 489 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit imputée au budget prévu pour les activités du 200e;

QUE la coordonnatrice des loisirs soit autorisée à signer tout document relatif à ce mandat.

ADOPTÉE

2026-05-137

7.7 - Entente de service - activités de danse et mise à disposition d'une salle

ATTENDU QUE Mme Anne-Marie Taylor, Femme Chakra souhaite offrir des cours de danse, de zumba et autres activités sur le territoire de la Municipalité à l'automne prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité désire favoriser l'offre d'activités physiques et de loisirs à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise la mise à disposition d'une salle municipale à Mme Anne-Marie Taylor à l'automne prochain afin qu'elle puisse y offrir ses cours;

QUE Mme Taylor soit entièrement responsable de la gestion de ses activités, incluant les inscriptions, l'organisation et la perception des frais;

QUE cette entente soit sans frais pour la Municipalité;

QUE la direction générale soit autorisée à convenir des modalités et à signer tout document relatif à cette entente.

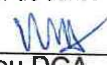
ADOPTÉE

2026-05-138

7.8 - Embauche de Cowboy 23 - Atelier de danse Country - Fête Nationale

ATTENDU que la Municipalité souhaite offrir des activités festives à l'occasion de la Fête nationale du 23 juin 2026;

ATTENDU la proposition reçue de Cowboy 23 pour la tenue d'un atelier de danse



DG ou DGA



Maire

country dans le cadre de cet événement;

ATTENDU que cette activité s'inscrit dans la programmation des festivités et contribue à l'animation de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Cowboy 23 pour la tenue d'un atelier de danse country dans le cadre de la Fête nationale, le 23 juin 2026;

QUE cette embauche soit autorisée au coût de 300\$ (taxes en sus / incluses, selon le cas);

QUE la dépense soit imputée au budget prévu pour les activités de la Fête nationale.

ADOPTÉE.

2026-05-139

8 - Rapport de formation obligatoire des élus

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tel que stipule l'article 313 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM), le début du mandat d'un membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

Tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. Cette formation doit être dispensée par un formateur ou un organisme autorisé et diffusé sur le site internet de la Commission municipale du Québec (CMQ). La municipalité doit tenir à jour sur son site internet la liste des élus ayant participé à la formation.

Objet

Cette formation vise notamment à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences afin d'assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. Elle porte également sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

Rapport de formation

Siège	Nom de l'élu	Début du mandat	Date de formation éthique et déontologie	Confirmation reçu	Date de formation comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu	Confirmation reçu
Mairesse	Élisabeth Hamel	2025-10-06	2026-01-07	Oui	2025-12-03	Oui
Siège #1	Vacant					
Siège #2	Marc Bédard	2025-10-08	2026-01-21	Oui	2026-01-21	Oui
Siège #3	François-Michel	2025-10-03	2026-02-12	Oui	2026-02-12	Oui

DG ou DGA

Maire

	Bonneau-Leclerc					
Siège #4	Sylvie Salois	2025-10-03	2026-02-23	Oui	2026-03-21	Oui
Siège #5	Diane Blanchette	2025-10-03	2026-03-20	Oui	2026-04-07	Oui
Siège #6	Michel Pépin	2025-10-03	2026-01-17	Oui	2026-03-21	Oui

Ce rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 5 mai 2026.

Directrice générale greffière trésorière

2026-05-140

9 - Fin de période de probation - Mme Vicky Boulanger

ATTENDU QUE Mme Vicky Boulanger a été embauchée par la Municipalité le 3 novembre 2025 et a complété sa période de probation de 6 mois;

ATTENDU QUE l'évaluation de son rendement est jugée satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal confirme la fin de la période de probation de Mme Vicky Boulanger;

QUE sa permanence soit accordée de façon rétroactive au 4 mai 2026;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les ajustements administratifs nécessaires.

ADOPTÉE

2026-05-141

10 - Embauche de M.Danick Descôteaux pour le poste de maintenance et voirie

ATTENDU QUE la municipalité était à la recherche d'un deuxième employé afin de compléter son équipe de voirie et maintenance ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs candidatures de grande qualité ;

ATTENDU QUE le choix du conseil s'est arrêté sur M.Danick Descôteaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de M.Danick Descôteaux à titre d'employé de voirie et maintenance, et ce, à compter du 6 mai 2026 ;

D'autoriser également la directrice générale à rédiger et signer le contrat de travail, ainsi que tout document nécessaire à cette embauche.

ADOPTÉE

2026-05-142

11 - Embauche du personnel du camp de jour estival

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite assurer la

DG ou DGA

Maire

tenue de son camp de jour estival pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel qualifié afin d'assurer l'encadrement, la sécurité et l'animation des enfants;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction et du comité responsable du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de que le conseil municipal procède à l'embauche du personnel suivant pour le camp de jour estival 2026 :

- Claudia Lemay, à titre de coordonnatrice du camp de jour;
- Maude Chagnon, à titre d'animatrice en chef;
- Liliane Provencher, Jasmine Provencher, Danaé Veilleux, Étienne Bergeron et Coralie Dubé, à titre d'animatrices et animateur.

Il est également résolu que les conditions de travail soient celles prévues à la politique en vigueur de la Municipalité ou telles qu'entendues avec les employés concernés.

ADOPTÉE

2026-05-143

12 - Embauche d'un employé d'été manœuvre générale

ATTENDU QUE les besoins de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford pour la période estivale en manœuvre générale, d'animation au Club ados et de surveillance du centre récréatif;

ATTENDU QUE la recommandation de la direction quant à l'embauche d'un employé d'été afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal procède à l'embauche de Olivier Lamy à titre d'employé d'été, affecté aux tâches de manœuvre générale, au Club ados ainsi qu'à la surveillance du centre récréatif.

Il est également résolu que les conditions de travail soient celles prévues à la politique salariale en vigueur de la Municipalité ou telles qu'entendues avec l'employé.

ADOPTÉE

2026-05-144

13 - Embauche du personnel de surveillance du centre récréatif

ATTENDU QUE les besoins de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford afin d'assurer la surveillance et le bon fonctionnement du centre récréatif pour la période estivale;

ATTENDU QUE la nécessité de pourvoir à des remplacements en cas d'absence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal procède à l'embauche du personnel suivant pour la surveillance du centre récréatif :

- Jérémy Guay, à titre de surveillant;
- Manon Lavoie, à titre de remplaçante à la surveillance du centre récréatif.

Il est également résolu que les conditions de travail soient celles prévues à la politique salariale en vigueur de la Municipalité ou telles qu'entendues avec les employés concernés.

DG ou DGA

Maire

ADOPTÉE

2026-05-145

14 - Embauche d'un sous-traitant - entretien des aménagements municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de recourir aux services d'un sous-traitant pour l'entretien des plates-bandes ainsi que des pancartes municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche de M. Albert Meunier à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Pépin, appuyé par Marc Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Albert Meunier à titre de sous-traitant pour l'entretien des plates-bandes et des pancartes de la Municipalité;

QUE la directrice générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires et à conclure l'entente de service;

ADOPTÉE

2026-05-146

15 - Adhésion volontaire au Programme d'aide aux employés (PAEF) et service de télémédecine

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a conclu une nouvelle entente de regroupement d'achats pour le Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) ainsi que pour les services de télémédecine, offerts par le fournisseur GreenShield;

ATTENDU QUE l'adhésion à ces services est volontaire et que les organisations intéressées contractent directement avec le fournisseur;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir ces services à ses employés sur une base volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise la mise en place du Programme d'aide aux employés (PAEF) et/ou du service de télémédecine offert par GreenShield, par l'entremise de l'entente de l'UMQ;

QUE la Municipalité accepte de contribuer à hauteur de 50 % des frais, l'autre 50 % étant assumé par l'employé participant, et ce, sur une base volontaire;

QUE la participation des employés est facultative;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute entente nécessaire avec le fournisseur et à en assurer la mise en application.

ADOPTÉE

16 - VARIA

2026-05-147

16.1 - Soulignement de la Semaine de la santé mentale du 4 au 10 mai 2026

ATTENDU QUE la Semaine de la santé mentale vise à sensibiliser la population à l'importance de la santé psychologique et du bien-être;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer les initiatives de promotion de la santé mentale;

DG ou DGA

Maire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal souligne la Semaine de la santé mentale du 4 au 10 mai 2026 et encourage la population à prendre soin de sa santé mentale ainsi que celle de ses proches;

QUE la Municipalité appuie les actions de sensibilisation réalisées dans ce cadre.

ADOPTÉE

2026-05-148

16.2 - Soulignement de la Semaine de la sécurité civile du 3 au 9 mai 2026

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité civile vise à sensibiliser la population à l'importance de la prévention et de la préparation face aux situations d'urgence;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite promouvoir la sécurité et la résilience de sa communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal souligne la Semaine de la sécurité civile du 3 au 9 mai 2026 et encourage les citoyens à se préparer adéquatement en cas de sinistre ou d'urgence;

QUE la Municipalité appuie les initiatives de sensibilisation liées à cette semaine.

ADOPTÉE

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les citoyens à la période de questions.

2026-05-149

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par que la séance soit levée à 00h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROUVÉ

Mélanie Allaire
Greffière

APPROUVÉ

Élisabeth Hamel
Mairesse

Je, Élisabeth Hamel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».